



Assemblée générale

Distr. générale
25 juin 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 juin 2013 à 10 heures

Président : M. Morejón. (Équateur)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Demandes d'audition

Question de la diffusion d'informations sur la décolonisation

Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application
de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être
présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès
que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des
documents (<http://documents.un.org/>).

13-35771 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour (A/AC.109/2013/L.2*)

1. Le Président appelle l'attention du Comité sur le programme de travail révisé tel qu'il figure dans le document [A/AC.109/2013/L.2*](#).

2. *L'ordre du jour est adopté.*

3. **Le Président** informe le Comité que les délégations de l'Argentine, du Brésil, de Chypre, du Costa Rica, des Émirats Arabes Unis, de l'Espagne, du Ghana, du Guatemala, de la Mauritanie, du Mexique, de la Namibie, de la République dominicaine et de la Turquie ont exprimé leur souhait de participer à la session de fond du Comité au cours de 2013.

Demandes d'audition (aide-mémoire 04/13, 05/13, 06/13 et 07/13)

4. **Le Président** appelle l'attention sur les aide-mémoire 04/13, 05/13, 06/13 et 07/13 relatifs à la décision du Comité spécial en date du 18 juin 2012 concernant Puerto Rico et les questions de Gibraltar, du Sahara occidental et des îles Falkland (Malvinas), respectivement, et sur les diverses communications qui y sont jointes et contiennent 30 demandes d'audition. Il considère que le Comité souhaite accéder à ces demandes.

5. *Il en est ainsi décidé.*

Question de la diffusion d'informations sur la décolonisation (A/AC.209/2013/18; [A/AC.109/2013/L.4](#))

6. **M^{me} Novicki** (Département de l'information), présentant le rapport du Secrétaire général sur la diffusion d'informations sur la décolonisation pour la période allant d'avril 2012 à mars 2013 (A/AC.209/2013/18), dit que, au cours de la période considérée, le Département a publié 45 communiqués de presse et diffusé des articles par différents circuits à 50 000 abonnés sur les activités concernant la décolonisation conduites par divers organismes des Nations Unies. Il a également assuré une couverture par la radio et la télévision, avec notamment la retransmission en direct de 23 séances officielles du Comité.

7. Le Département a produit et mis en forme des vidéos sur des manifestations concernant la décolonisation, et continue de tenir et mettre à jour le

site Web de l'Organisation concernant la décolonisation dans les six langues officielles; le nombre de pages consultées a augmenté de 46 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de pages consultées a également augmenté de 42 % durant la même période dans le cas du site Web de la Semaine internationale de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes. Tout récemment, le Département a envoyé un attaché de presse couvrir le séminaire de la région Pacifique sur la décolonisation qui s'est tenu à Quito du 30 mai au 1^{er} juin 2013 et a rédigé une note de synthèse et des documents d'information pour distribution aux participants.

8. Le Département continue de focaliser ses activités de communication sur la sensibilisation du public au processus et à l'actualité de la décolonisation, et ses visites guidées couvrent régulièrement le processus historique de la décolonisation. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue de proposer des services de recherche et d'information sur la décolonisation et poursuit son travail de numérisation et de mise en ligne des documents des Nations Unies importants plus anciens sur le site du Système de diffusion électronique des documents, notamment 80 volumes de documents historiques sur la décolonisation.

9. Le Département a continué de travailler en étroite collaboration avec le Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques, en utilisant les outils classiques et les technologies de l'information et des communications, afin de souligner la nécessité d'appliquer immédiatement et intégralement la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les travaux du Comité spécial restent au centre des activités de communication du Département auprès des médias, de la société civile et des établissements d'enseignement.

10. **M^{me} Vaccari** (Département des affaires politiques) dit que le Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques, qui est chargé d'établir les documents de travail annuels sur chacun des territoires non autonomes, s'est efforcé de les rendre plus informatifs et plus concis. Si les informations fournies par les puissances administrantes au titre de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies servent de base pour la mise à jour des documents de travail, des contacts plus étroits entre le Comité spécial et les territoires, notamment les

organisations de la société civile, amélioreraient encore la qualité de ces documents.

11. Le Groupe est chargé d'organiser les séminaires régionaux annuels qui fournissent un espace exceptionnel d'échanges de vues entre les représentants des territoires, la société civile, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales, les puissances administrantes et le Comité spécial. Le Groupe s'assure que les déclarations faites au cours des séminaires sont affichées sur le site Web de l'Organisation concernant la décolonisation.

12. Le Groupe tient également une liste de contacts comprenant des experts, des universitaires et des organisations non gouvernementales spécialistes de la décolonisation afin de promouvoir le partage des connaissances et de l'information. Il s'efforce constamment de faire du site Web consacré à la décolonisation des Nations Unies un outil pédagogique utile; il l'a par exemple élargi en y ajoutant des documents de référence sur les travaux du Comité spécial entre 1974 et 1993. Le Groupe a également travaillé en étroite collaboration avec le Département de l'information pour faire une mise à jour du site Web dans les six langues officielles, et aidera en outre à la mise à jour des brochures et dépliants sur la décolonisation déjà numérisés.

Projet de résolution A/AC.109/2013/L.4

13. *Le projet de résolution A/AC.109/2013/L.4 est adopté.*

Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (A/68/64 et Add.1; A/AC.109/2013/L.3)

14. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le rapport du Secrétaire général (A/68/64 et Add.1), qui contient les informations fournies par les puissances administrantes en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et sur un projet de résolution relatif à la question (A/AC.109/2013/L.3).

Projet de résolution A/AC.109/2013/L.3

15. *Le projet de résolution A/AC.109/2013/L.3 est adopté.*

Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires (A/AC.109/2013/L.5)

Projet de résolution A/AC.109/2013/L.5

16. *Le projet de résolution A/AC.109/2013/L.5 est adopté.*

Questions diverses

17. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que toutes les parties prenantes, en particulier les puissances administrantes, doivent continuer de soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général et le Comité spécial pour régler la situation des territoires non autonomes. Elles doivent continuer à transmettre les informations pertinentes au Secrétaire général, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, y compris des données ventilées sur la vie économique, culturelle et sociale dans les territoires non autonomes. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, l'intervenant demande au Département des affaires politiques d'aider à réunir ces données avant que le Comité spécial ait terminé son examen de la résolution sur ce territoire.

18. La délégation papouane-néo-guinéenne félicite le Gouvernement français pour les informations qu'il a communiquées au sujet de la Nouvelle-Calédonie et exprime l'espoir que la résolution 67/266 de l'Assemblée générale sur l'autodétermination de la Polynésie française contribuera à améliorer les relations entre la France, Puissance administrante de la Nouvelle-Calédonie, et les Nations Unies. Elle félicite également le Gouvernement néo-zélandais d'avoir communiqué des informations sur les Tokélaou. Les informations obtenues auprès de toutes les parties prenantes, y compris les peuples de Nouvelle-Calédonie et de Tokélaou, seront intégrées au projet de résolution sur ces territoires, dont le Gouvernement papouan-néo-guinéen a l'intention de se porter auteur à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

19. Pour terminer, l'envoi de missions de visite dans les territoires non autonomes est un moyen essentiel de déterminer l'évolution de la situation, et de connaître les souhaits et les aspirations des peuples des territoires concernés. À cet égard, la délégation papouane-néo-guinéenne constate avec inquiétude qu'aucun de ces territoires n'a reçu de mission de visite des Nations Unies depuis six ans. Elle demande instamment à toutes les parties prenantes et en particulier aux puissances administrantes, de travailler de concert pour

appliquer les diverses résolutions adoptées par les Nations Unies au sujet des territoires non autonomes.

La séance est levée à 10 h 55.